

COMMENTAIRES MINISTÉRIELS

Table des matières

Introduction	ii
Réponse : ministère de l'Énergie	iii



Introduction

Les quatre ministères du gouvernement de l'Ontario dont il est question dans le rapport (le ministère de l'Énergie, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts) ainsi que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité ont été invités à fournir des commentaires officiels sur le rapport Faire passer le courant : Tout sur l'électricité en Ontario.

Seul le ministère de l'Énergie a choisi de fournir une réponse officielle, laquelle figure dans les pages qui suivent.

Réponse : ministère de l'Énergie

Le Ministère remercie la commissaire de ses remarques. Le Ministère analysera minutieusement les commentaires et recommandations de la CEO.

Le Ministère est reconnaissant des efforts mis de l'avant pour présenter un portrait énergétique de l'Ontario dans un contexte étendu, et l'insistance que la CEO place sur l'importance qu'a l'économie d'énergie sur l'atteinte des prochaines cibles de réduction des émissions.

Comme l'indique le rapport, le réseau d'électricité dans son ensemble profite de l'économie d'énergie découlant de l'utilisation moindre de la capacité de production existante et de la diminution du besoin d'investissements pour de nouvelles infrastructures de production. Qui plus est, le Ministère est conscient du fait mis en lumière dans le rapport voulant que l'économie d'électricité a aussi contribué à réduire la demande de pointe d'électricité; sans mesures d'économie d'électricité, y compris les programmes et les codes et normes, la consommation d'électricité annuelle de la province en 2016 aurait augmenté de près de 9 %, et la demande de pointe, de 16 %.

Comme l'indique la CEO dans son rapport, « [r]emplacer la production d'électricité au charbon par celle à l'énergie nucléaire, renouvelable, au gaz naturel et par l'économie d'énergie a purifié l'air et a réduit les émissions de gaz à effet de serre en plus d'accroître la capacité et la résilience du réseau ». Le rapport indique aussi que si l'électrification à grande échelle survient en transport et en chauffage des résidences et bureaux, la demande d'électricité augmentera. Dans un contexte d'électrification faible en carbone, l'économie d'électricité sera importante pour limiter les nouvelles charges d'électricité, mais une analyse en continu sera nécessaire pour exploiter ce potentiel.

L'engagement envers la politique Priorité à la conservation de l'énergie

Le *Plan énergétique à long terme* de 2017 (*PELT* de 2017), *Garantir l'équité et le choix*, est une feuille de route qui prédéfinit la direction de l'avenir énergétique ontarien tout en accordant une importance particulière à l'économie d'énergie et à l'efficacité énergétique. Le *PELT* de 2017 réaffirme l'engagement de l'Ontario envers la politique Priorité à la conservation de l'énergie relativement à l'amélioration des coûts et des choix pour la population, les entreprises et les collectivités et à l'alignement de ses programmes d'économie d'énergie avec les cibles provinciales en matière de changement climatique.

Le Ministère reconnaît le besoin d'évaluer régulièrement le potentiel d'économie d'énergie dans la province afin de veiller à ce que les mesures à cet effet correspondent aux besoins du réseau.

Les organismes du Ministère sont tenus d'évaluer tous les trois ans le potentiel atteignable pour ce qui est de la réduction de la consommation énergétique et la demande de pointe ainsi que la réduction des émissions de GES qui en découle. En raison du virage grandissant vers une approche et des mesures qui tiennent en compte le rendement énergétique global des édifices et les multiples sources d'énergie, il devient important d'améliorer l'intégration. Par conséquent, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et la Commission de l'énergie de l'Ontario prévoient d'effectuer une étude intégrée pour déterminer le potentiel atteignable de 2019, laquelle devrait être soumise au Ministère d'ici juin 2019. De plus, les évaluations à mi-parcours ces cadres d'économie d'électricité et de gaz naturel effectuées par la SIERE et la Commission aideront à orienter les cadres, pour le reste de leur durée et au-delà.

Le secteur de l'électricité sobre en carbone

Le Ministère est heureux de voir la CEO confirmer une fois de plus qu'il n'y a toujours pas à l'heure actuelle de portefeuille de ressources énergétiques à faible émission de GES qui puissent remplacer, à un coût comparable, la remise à neuf des infrastructures nucléaires. Qui plus est, le rapport confirme que si l'on décidait de ne pas prolonger l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering, il en résulterait vraisemblablement une augmentation des émissions de GES. L'exploitation de la centrale de Pickering jusqu'en 2024 fournirait une offre d'électricité fiable et abordable pour répondre aux besoins d'électricité de l'Ontario 24 heures sur 24 durant une période où un certain nombre des réacteurs nucléaires ontariens seront mis hors service en raison de leur remise à neuf.

Dans son rapport, la CEO souligne l'importance de préparer le secteur de l'électricité à la transformation du système énergétique ontarien afin qu'il devienne plus sobre en carbone. Le Ministère est en désaccord avec son diagnostic relativement à la préparation de l'Ontario à l'égard de cette transition. En 2017, plus de 95 % de l'électricité de l'Ontario provenait déjà de sources de production sans émission, et selon les prévisions, le secteur ontarien de l'électricité ne serait responsable que d'environ deux pour cent des émissions totales de GES en 2017; les émissions de ce secteur pour cette même année auraient d'ailleurs subi une réduction de plus de 80 % par rapport à leur niveau de 1990.

L'Ontario maintient son engagement envers un réseau d'électricité qui intègre la production d'énergie renouvelable et soutient les objectifs du *Plan d'action contre le changement climatique (PACC)* de la province. Le ministère de l'Énergie a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de

l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique tout au long de l'élaboration du *PELT* de 2017.

Le *PELT* de 2017 tient compte de l'augmentation de la demande relative à l'électrification des transports. Même si l'on s'attend à ce que la poursuite de l'électrification de l'économie fasse augmenter davantage la demande d'électricité, l'Ontario a encore le temps et la flexibilité d'intégrer encore plus d'électricité propre dans son réseau pour répondre à la demande à mesure qu'elle survient en plus de continuer de chercher à économiser l'énergie davantage.

Le réseau ontarien est doté d'un processus de planification flexible, prévoyant et éprouvé pour répondre à l'augmentation de la dépendance à une électricité propre, fiable et abordable. La préparation d'un *Plan énergétique à long terme (PELT)* tous les trois ans accorde la flexibilité de planification nécessaire pour s'occuper des changements de la demande en électricité de l'Ontario et pour assurer une production rentable à mesure que la demande se manifeste.

En développant le réseau ontarien d'électricité, lequel est presque zéro émission, la SIERE examine de près la façon dont les ressources énergétiques sans émission peuvent s'intégrer davantage au réseau dans le cadre de ses mesures de renouvellement du marché. Un sous-comité sur les ressources sans émission a été créé pour évaluer les caractéristiques uniques et la rentabilité de ressources telles que le stockage, la réponse à la demande, le solaire et l'éolien.

De plus, les produits du programme de plafonnement et d'échange de la province sont utilisés pour financer des mesures visant à réduire les émissions de GES, par exemple aider les Ontariens à utiliser d'autres ressources énergétiques que les combustibles fossiles et investir dans les technologies propres émergentes. Le ministère de l'Énergie travaille également avec ses partenaires de l'industrie pour intégrer le gaz naturel renouvelable dans l'offre de gaz naturel de la province et élargir l'utilisation de carburants plus faibles en carbone dans le secteur des transports.

L'Ontario a légiféré afin d'établir des cibles d'émission pour 2020, 2030 et 2050. Le ministère de l'Énergie, grâce au processus de planification du *PELT*, reste engagé à s'assurer que l'Ontario a un réseau d'électricité propre et abordable qui peut répondre à toute la demande à venir tout en élaborant les cadres réglementaires nécessaires pour favoriser l'innovation technologique et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie substitutive.

Encore une fois, le ministère de l'Énergie remercie la CEO pour son rapport détaillé et son examen minutieux de ce secteur et se réjouit à la perspective de continuer à travailler sur l'économie d'énergie et l'électricité sobre en carbone.